

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2024 B 00624

Numéro SIREN : 983 828 765

Nom ou dénomination : 1-2-3 BAZAR

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2024 sous le numéro de dépôt 12205

Société 1-2-3 BAZAR
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 1.000 euros
Siège social: 79 La Canebière
13001 MARSEILLE
Rcs : Marseille 983.828.765

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Assemblée Générale Extraordinaire du trente avril deux mille vingt quatre.

Les soussignés:

Madame Nadia AIMECHE, de nationalité française, née le vingt aout mil neuf cent soixante et onze à MARSEILLE,
Célibataire majeure,
Domiciliée et demeurant 97 Vallon des Mayans, 13015, MARSEILLE

Madame Sophia, Zoubida BOOUNOUA, de nationalité française, née le cinq mars mil neuf cent quatre vingt seize à MARSEILLE, épouse séparée de biens de Monsieur Youcef HOUATI avec lequel elle est mariée sous le régime de la séparation de biens pure et simple, mariage célébrée le dix juillet deux mille vingt et un à MARTIGUES,
Domiciliée et demeurant 26 rue Eugène Pelletan, 13500, MARTIGUES.

Agissant en qualité de porteuses de l'intégralité des actions sociales composant l'intégralité du capital social de la société, savoir 100 actions sociales de 10 euros chacune, soit un capital de mille euros.

Monsieur Omar ZIANI, de nationalité française, né le vingt trois mars mil neuf cent soixante six à REMCHI – Algérie – agissant en qualité de Président de la société 1-2-3 BAZAR.

Agissant en sa qualité de président de la société 1-2-3- BAZAR,
se sont réunis ce jour sur convocation verbale du Président pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

.../...

A.N
SB
O.Y

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Il est déposé sur le bureau les documents suivants:

Les Statuts de la Société - Le texte de l'ordre du jour - Le texte des résolutions proposées.

Les associés, agissant comme dessus et constatant qu'ils réunissent l'universalité des actions, décident de passer à l'ordre du jour.

Il est tout d'abord exposé ce qui suit:

Exposé:

Aux termes d'actes que les parties déclarent bien et parfaitement connaître, Il appert qu'il existe une société dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme:	Société par actions simplifiée
Capital:	1.000 euros
Dénomination sociale:	1-2-3 BAZAR
Siège social:	79 La Canebière MARSEILLE 13001
Objet social:	Commerce de type supermarché, droguerie, bazar, équipement de la personne et de la maison, vente de tous produits alimentaires.
Durée:	jusqu'au 05.02.2123.
Président:	Monsieur Omar ZIANE
RCS :	983.828.765

a- Le Capital social était initialement divisé comme suit:

100 actions de 10 euros chacune réparties comme suit :

Monsieur Djilali EL KEURTI : 100 actions numérotées de 1 à 100.

Total : CENT actions sociales de dix euros chacune numérotées de 1 à 100.

b- A la suite de cessions d'actions sociales intervenues ce jour, il a été procédé à diverses modifications dans la répartition du capital social, Monsieur Djilali EL KEURTI ayant quitté sa qualité d'associé, savoir que l'édit capital social est désormais réparti comme suit :

100 actions de 10 euros chacune réparties comme suit :

Madame Nadia AIMECHE : cinquante actions sociales de 10 euros chacune numérotées de 1 à 50.

Madame Sophia BOUNOUA : cinquante actions sociales de 10 euros chacune numérotées de 51 à 100.

Total : CENT actions sociales de dix euros chacune numérotées de 1 à 100.

....

A.W

O. S.

Ceci exposé, telles sont les conventions des parties:

Résolution unique - Changement de Président:

Monsieur Omar ZIANI donne sa démission de son poste de président de la société ; cette démission prendra effet à compter de ce jour ;

Est nommée à compter de ce jour à ces mêmes fonctions et en qualité de président en ses lieu et place, Madame Sophia Zoubida BOUNOUA épouse HOUATI susnommée.

Elle est nommée pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs:

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour effectuer toutes formalités prescrites par la Loi.

Suivent les signatures:

Monsieur Omar ZIANI

Bon pour démission du poste de Président

Madame Sophia Zoubida BOUNOUA

Bon pour acceptation de la fonction de « Président »

Madame Sophia Zoubida BOUNOUA

Bon pour acquisition d'actions

Bon pour acceptation de "Président"

La Léonie

Sophie